



Abrogé par l'arrêté du 16 juin 2005 modifiant l'arrêté du 13 septembre 1985 portant règlement d'application du décret n° 1000 du 10 septembre 1985 relatif au statut des courses de chevaux.  
CHAPITRE 3 BIS  
PARI JUMELÉ COURSE PAR COURSE

Article 40.1

Abrogé par l'arrêté du 20 septembre 1991 modifiant l'arrêté du 13 septembre 1985 portant règlement d'application du décret n° 1000 du 10 septembre 1985 relatif au statut des courses de chevaux.  
mutuel. ( pmu )

CHAPITRE 3 TER  
PARI JUMELÉ PLACÉ

Articles 40.2 à 40.8

Abrogés par l'arrêté du 16 juin 2005 modifiant l'arrêté du 13 septembre 1985 portant règlement d'application du décret n° 1000 du 10 septembre 1985 relatif au statut des courses de chevaux.  
( pmu )

À

À

Règlement officiel des courses et des paris du pmu copyright le site du pmu reprise pour mieux profiter de nos pronostics